

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrique MASSEY - FERGUSON	Type 7 4 0	Fiche d'homologation N° CH 5261 28
---	---	---------------	---------------------------------------

Constructeur	MASSEY-FERGUSON INDUSTRIES LTD, King Street West, Toronto (CDN)		
Identification	"E 1696" préfixe au No. du châssis (seulement sur la plaquette)		
	"740" préfixe au No. du châssis (seulement sur le châssis; frappé par l'importateur)		
Plaquette constr.	à droite, à l'arrière, sur paroi latérale, devant l'essieu AR		
N° du châssis	à droite, à l'arrière en haut, sur le longeron, devant l'essieu AR (frappé par l'importateur)		
Ident. du moteur	"372 UA" à l'avant en haut sur flasque de la pompe à injection		
Importateur princ.	SERVICE COMPANY AG, Usterstrasse 124, 8600 Dübendorf		
Véhicule homologué	T40-11822	Signes fixes dans code du type	E 1696 / 740

Chassis	
Nombre d'essieux	2
Direction	hydrostatique, avec assistance hydr, sur roues AR
Transmission	mécanique avec variateur hydraulique
Nombre de vitesses	4
Frein de service	hydraulique, à disques, sur arbre d'entraînement resp. sur les roues AV, frein indépendant
Frein auxiliaire	2 pédales avec verrouillage
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circ.	-

Moteur			
Marque	PERKINS	Type	372 UA
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	avant
Refroidiss.	eau	Nombre cylindr.	6
Alésage	101	Course	127
Cylindrée	6102	CV-impôt	31,08
Puissance en CV	109 DIN	à t/min	2300
Bruit à proximité 94		dB/A	à t/min 2450 (**)
Silencieux	1 = 580 x Ø 150 mm		**
Mesure des gaz	Becharach = 3,0/BOSCH	noircissement = 0,7	
Déparasitage	-		(23,75 km/h)

Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Nombre de portes	-	Indic. vit.	-
Ceintures sécurité	-	Rétroviseur	2/de chaque côté
Cale	1/400x300x230 mm	Attelage	AR = broche
Antivol	-		
Nombre de places	1	av	centre ar
Dimensions	int.	ext.	
Longueur		7100	Empattements 3816
Largeur		3250 (*)	
Hauteur		3500	Vole av 2660 ar 2260
Porte à faux	lat.		Voies av
	av	1234	ar
	ar	2050	Braquage g 13300 d 13200
Distance volant - vers l'avant du véhicule			

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	5440	2060	7500
Charge utile			
Poids total			
Garantie fabr.	6944	2764	9780
Dimens. pneus	23.1 - 30	10.00 - 16	(Variantes +)
Ply / bar	10 / 1,4	6 / 2,3	voir
Charge	6920	1940	remarques)
pour V max	30	30	
Garantie poids remorquable avec frein			
Garantie poids remorquable sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Vitesse maximale selon le constructeur			23 km/h
Vitesse maximale testée			25 km/h

à 2400 t/min au moteur

Equipement	CR	(E)			
Feux de route	CR	(E) §			
Feux de croisement	A	(E) §			
Feux de position	R	(E)			
Feux rouges					
Feux stop					
Clignoteurs	av	1 (E) §	4 (E) §	ar	2a (E)
Catadioptres	av	1 (E)	1 (E)	ar	1 (E)
Feux de gabarit	av			ar	
Feux complément.		1/ feu jaune HELLA CH 1 1280 03/04			
Eclairage plaque		6/ feux de travail avec lampe-témoin			
Essuie-glace					avec/sans lave-glace
Avertisseurs		HELLA 002 952/e1 20011			
		ou d'autres modèles homologués			

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	MASSEY - FERGUSON	7 4 0	
Homologation N°	CH	5261 28	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse		
Places	total 1	avant	
Poids à vide	7500	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	31,08
Poids total	7500	Cylindrée	6102

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- * Véhicule spécial : largeur 3250 mm.
- ** Mesures du bruit selon l'OCE : avec le véhicule en marche : V-max; M2; IA 6,909 = 84,5 dB/A; à proximité de l'échappement: le microphone doit être placé à 65 mm de la paroi droite du réservoir à grains.
- Insonorisation : l'importateur enduit de caoutchouc-mousse de 1,5 cm l'intérieur de carénage avant du moteur et la tôle latérale à droite, à l'avant.
- + Variante de pneus : AV = 23.1 - 26 10 PR 6500 (1,4) AR = 12.5 L - 16 6 PR 2410 (1,7) V-max. 30 km/h.
- § Equipement : admise pour raisons techniques: la hauteur des feux de croisement, des feux de position et des clignoteurs AV.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation obligatoire des parties suivantes du véhicule: à l'avant et à l'arrière et les supports des feux (fanions);
- 139 - la table de coupe doit être transportée séparément;
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: l'échelle doit être remontée et assurée; la cheminée de vidange doit être remplée.

Dübendorf, 12.7.77/21.7.77
Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules